

lun. 13.09.2021 18:00

Aînées pour la protection du climat info@klimaseniorinnen.ch

Requête devant la Cour européenne des droits de l'homme: appel à votre aide

Chère membre de l'association des Aînées pour la protection du climat,

Nous vous avons informées des derniers développements de notre action en justice à l'occasion de l'Assemblée générale du 3 septembre 2021. Voici en résumé l'essentiel : le 22 juillet 2021, la Cour européenne des droits de l'homme, ci-après la Cour, nous a transmis les observations du Gouvernement suisse relatives à notre requête. Vous pouvez prendre connaissance de ces observations sur notre site internet à l'adresse <https://ainees-climat.ch/documents>. Nous avons jusqu'au 13 octobre 2021 pour nous prononcer sur la prise de position du Gouvernement suisse. Notre équipe de juristes travaille dur à la rédaction de notre réponse.

C'est à ce stade que nous en appelons à votre soutien concret. En clair : le gouvernement suisse, dans ses observations, met en doute la réalité du risque auquel la santé et la vie des membres des Aînées pour le climat sont exposées avec chaque canicule. Il considère que les Aînées pour le climat n'ont pas apporté les preuves étayant leur requête.

En réalité, l'argumentation du gouvernement nous semble faible : d'une part, nous avons déjà produit des attestations médicales pour chacune des plaignantes à titre individuel. D'autre part, les effets délétères des canicules sur la santé sont scientifiquement largement démontrés. Nous pensons cependant judicieux de fournir d'autres preuves encore à la Cour et de documenter par des cas concrets les effets négatifs des grosses chaleurs sur la santé des femmes âgées. Les problèmes de santé les plus fréquents dus à la chaleur concernent les systèmes cardio-vasculaire, respiratoire, hormonal ou le métabolisme.

Voici ce que nous attendons de vous : Avez-vous déjà consulté un médecin et suivi un traitement médical pour un problème de santé consécutif à une forte chaleur ? Nous vous prions de nous en informer et de **documenter ces épisodes par un certificat médical afin que nous puissions présenter ces documents à la Cour à titre de preuves**. Il vous suffit de contacter votre doctoresse ou docteur et de la ou le prier de rédiger une attestation dans ce sens. Cette attestation doit contenir les informations personnelles suivantes :

- Votre nom et prénom,
- date de naissance,
- date du traitement,
- la nature des problèmes de santé diagnostiqués dus à la chaleur,
- les traitements médicaux prescrits.

Peu importe que vos problèmes de santé se soient posés à un moment où vous n'étiez pas membre de l'association des Aînées pour la protection du climat Suisse. Et si, dans votre cercle d'amies âgées non membres de notre association, il se trouve des femmes prêtes à soutenir notre action en fournissant des certificats médicaux dans ce sens, cela est aussi possible.

Par honnêteté intellectuelle, nous vous signalons que les certificats médicaux transmis à la Cour passent au rang de pièces du dossier et sont donc publics.

Les documents que vous nous transmettez pour renforcer notre prise de position doivent nous parvenir **le 4 octobre 2021 au plus tard**.

Vous pouvez les envoyer directement à l'adresse de l'un de nos avocats :

Par courrier postal (une copie suffit) :

Martin Looser
ettlersuter Rechtsanwälte
Klausstrasse 43
Postfach 3062
8034 Zürich

Ou sous forme de fichier PDF à l'adresse mail suivante : looser@ettlersuter.ch

Nous vous remercions déjà sincèrement pour le soutien apporté à notre projet commun.

Cordialement,